

OBJET: Compte de gestion 2024

Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le compte de gestion figurant en annexe,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal d'arrêter le compte de gestion 2024 du comptable public, étant entendu qu'il a été au préalable contrôlé par la direction des finances et de la commande publique de la Ville ;

Considérant que les totaux des mandats et titres émis ainsi que les annulations sont identiques aux mouvements constatés dans la comptabilité de la Ville et qu'aucune erreur ni écart n'a été constaté.

Il vous est donc proposé de :

- certifier que le montant des titres à recouvrer et des mandats est conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

- d'arrêter les comptes de l'exercice budgétaire 2024 du budget principal de la Ville établi au vu du compte de gestion 2024 produit par le comptable public de la Ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, _____, en décide ainsi.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller départemental

Alexis RAGACHE

NOTE EXPLICATIVE N°21

OBJET : Compte de gestion 2024

Le compte de gestion du comptable public est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice. Il est établi par le comptable en fonction à la clôture de l'exercice. Il doit être produit au plus tard le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Il justifie l'exécution du budget par rapport à l'autorisation donnée par le Conseil municipal lors du vote de ce dernier pour faire apparaître in fine pour chacune des deux sections du budget, en recettes et en dépenses, les prévisions budgétaires totales, les émissions de titres et de mandats nettes des annulations permettant ainsi d'indiquer le résultat de l'exercice.

Vous trouverez ci-après deux tableaux extraits du compte de gestion 2024 du comptable public (Etats II-1 et II-2). Ils vous permettent de constater la concordance avec le compte administratif quant aux résultats budgétaires de l'exercice et au résultat d'exécution du budget de la Ville pour 2024.

Résultat de l'exercice 2024	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes nettes	8 118 411,72 €	40 595 615,50 €	48 714 027,22 €
Dépenses nettes	9 267 297,19 €	38 795 074,73 €	48 062 371,92 €
Résultat de l'exercice			
Excédent		1 800 540,77 €	651 655,30 €
Déficit	1 148 885,47 €		

Résultat de clôture 2024	Résultat à la clôture de l'exercice précédent: 2023	Affectation du résultat N-1			Résultat de clôture*
		Part du résultat 2023 affectée à l'investissement en 2024	Résultat reporté en 2024	Résultat de l'exercice 2024	
Investissement	-2 600 220,29 €		-2 600 220,29 €	-1 148 885,47 €	-3 749 105,76 €
Fonctionnement	10 253 013,59 €	2 073 077,06 €	8 179 936,53 €	1 800 540,77 €	9 980 477,30 €
Total	7 652 793,30 €	2 073 077,06 €	5 579 716,24 €	651 655,30 €	6 231 371,54 €

* y compris résultat reporté de l'exercice précédent

Le compte de gestion du budget de la Ville pour 2024 établi par Monsieur le comptable public est conforme à l'exécution du budget de la Ville pour 2024, transcrite dans le compte administratif 2024 de la Ville.

Aussi, il vous est proposé d'approuver le compte de gestion du comptable public.